

INTERVENTION DE LAURE GICQUEL

COALITION FRANÇAISE POUR LA DIVERSITÉ CULTURELLE

13e session du Comité intergouvernemental de la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles

La FICDC félicite le secrétariat pour cette compilation d'initiatives intéressantes. Elle félicite particulièrement les parties qui font des efforts importants pour s'adapter à l'environnement numérique. Nous regrettons que seules 18 parties ont rapporté des évolutions quant à la mise en œuvre de cette feuille de route et que le constat soit fait que « peu de Parties ont entamé le processus d'élaboration de leur feuille de route nationale ».

Il nous semble important de rappeler que l'impact du numérique sur les secteurs culturels reste un enjeu majeur. Les États doivent adopter des mesures visant à renforcer la diversité culturelle en ligne. Sans la mise en place de règles, les professionnels du secteur et les créateurs ne pourront pas continuer de créer. La visibilité des œuvres culturelles diverses restera également limitée.

Nous tenons donc à insister sur l'urgence pour les parties d'agir sur cette question pour la préservation de la souveraineté culturelle des États.

Par ailleurs, les défis de la diversité dans l'environnement numérique ont beaucoup à voir avec le développement de l'intelligence artificielle. Alors que l'UNESCO est appelée à adopter une recommandation sur le sujet lors de sa prochaine assemblée générale, nous invitons humblement le secrétariat à inscrire cette question dans son plan de travail pour notre bénéfice à tous afin de mieux comprendre ces interactions et s'assurer que la recommandation répond de façon optimale aux défis pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.